



**FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**BURUNDI || « UNE GOUVERNANCE DÉFECTUEUSE METTANT A  
MAL LA VIE DES CITOYENS BURUNDAIS »**

**Rapport sur la gouvernance et les droits  
Sociaux et économiques au Burundi**

**mars 2024**

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ii
0.INTRODUCTION .....	1
I.DE LA SITUATION DES DROITS FONCIERS DANS DIFFERENTES LOCALITES .....	1
I.1.Du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation pour la ville de Rumonge.....	1
I.2. Des conflits fonciers sensibles au genre.....	2
I.3. Des spoliations des terres des citoyens.....	3
II. QUID DE LA GOUVERNANCE AU BURUNDI.....	4
II.1. ANAGESSA, SOURCE DE MALAISE SOCIAL AU BURUNDI.....	4
II.2. DE LA PENURIE DU CARBURANT ET SES CONSEQUENCES A BUJUMBURA .....	6
II.3. PENURIE DU SUCRE ET UNE DISTRIBUTION INEQUITABLE A RUMONGE.....	7
III. INTOLERANCE POLITIQUE.....	8
III.1. De la chasse à l'homme des militants du CNL à Cibitoke.....	8
III.2. Des arrestations en cascade des membres du parti CNL en province Rutana.....	8
III.3. L'UPRONA interdit d'organiser sa réunion publique à Makamba.....	9
IV. SECTEUR DE LA SANTE AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTES MANAGERIALES.....	10
IV.1. De la recrudescence de l'épidémie de Choléra.....	10
IV.2. Des constructions d'infrastructures sanitaires hors normes.....	10
V. DES INDICES DE SECURITE INQUETANTS.....	11
V.1. Interdiction d'accès à certaines zones à Bubanza .....	11
V.2. Des tirs d'armes lourdes à Cibitoke.....	11
V.3. Cas des formations paramilitaires pour enrôlement aux cotés des FARDC .....	12
VI. DE LA JUSTICE .....	12
VI.1. De la libération d'une bonne partie des prisonniers a Bubanza.....	12
VI.2. Le viol, un phénomène aux allures inquiétantes à Cibitoke .....	13
VII.DE LA CONTRE-BANDE FAITE PAR DES HOMMES EN UNIFORME .....	13
VIII. CONCLUSION .....	14
IX. RECOMMANDATIONS .....	14

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAGESSA	: Agence Nationale pour la Gestion des Stocks Stratégiques Agricoles
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
CDS	: Centre de Santé
CNL	: Congrès National pour la Liberté
Dr	: Docteur
FLM	: Fédération Luthérienne Mondiale
FORSC	: Forum pour le Renforcement de la Société Civile
Kg	: Kilogramme
OBUHA	: Office Burundais de l'Urbanisme et de l'Habitat
PTF :	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SIDA	: Syndrome d'Immino Déficience Acquise
SNR	: Service National des Renseignements
SOPEBU	: Société Pétrolière du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National

## **0.INTRODUCTION**

La situation politico-sécuritaire ainsi que les violations des droits humains font état d'une absence de bonne gouvernance et la situation socio-économique ne fait que se dégrader du jour au lendemain au Burundi.

Dans le domaine de la santé, il s'observe une recrudescence de l'épidémie de Choléra dans certains coins du pays et la construction des infrastructures sanitaires sont hors normes. Ceci est d'autant plus vrai par exemple des infrastructures sanitaires qui ne disposent pas d'espaces réservés aux traitements des maladies épidémiques.

Quant aux conflits fonciers, ceux-ci deviennent de plus en plus nombreux et se posent avec acuité sous l'angle des expropriations foncières abusives, ainsi que des conflits successoraux.

La socio-économie pour sa part revient sur la pénurie du carburant qui paralyse presque toute la vie nationale. Des grognes des agriculteurs qui s'observent partout provoquent un malaise social causé par l'ANAGESSA. Le présent rapport relate des faits de nature à informer le public national et international sur l'état de la gouvernance au Burundi et démontre à quel niveau cette gouvernance met à mal le peuple burundais.

## **I.DE LA SITUATION DES DROITS FONCIERS DANS DIFFERENTES LOCALITES**

Au chapitre de la situation des droits fonciers, il est question de préciser quelques initiatives positives dans le domaine de la politique des infrastructures et des violations subséquentes ou non des droits fonciers commis à l'endroit des personnes physiques et/ou morales.

### **I.1.Du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation pour la ville de Rumonge**

La ville de Rumonge sera bientôt dotée d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation d'un périmètre de 3600ha. Ce schéma directeur a été présenté et validé le 1<sup>er</sup> mars 2024, aux autorités administratives de la province Rumonge, aux représentants des services déconcentrés et aux représentants de la population dans cette province. Le ministre en charge des infrastructures, Dieudonné Dukundane a promis de le présenter au conseil des ministres pour adoption. Ce schéma directeur prévoit l'agrandissement de la ville de Rumonge sur tous les quatre

points cardinaux à partir de l'actuel périmètre bordé par la rivière Dama au nord, pour s'accroître jusqu'à la colline Mwange de la zone Kizuka.

Néanmoins, ce schéma ne tient pas compte de l'existence des litiges fonciers notamment ceux opposant la population et l'Etat comme c'est le cas de Mutambara & Mbuga de la zone Gatete ainsi que dans la zone Kizuka où il existe des conflits fonciers causés par la construction du stade Vyizigiro restés sans issue.

Une question importante a été posée au Ministre des infrastructures et de l'équipement, celle en rapport avec la provenance de toutes ces terres à bâtir. Le ministre a indiqué que ce schéma va associer la population locale pour sa réussite. Malgré cette réplique, certains habitants de Rumonge craignent une expropriation abusive de leurs propriétés et précisent que tant que le gouvernement n'aura résolu la question des conflits fonciers qui l'opposent aux habitants des différentes zones de Rumonge, ce schéma directeur sera difficile à mettre en œuvre sans empiéter sur les droits des citoyens.

## **I.2. Des conflits fonciers sensibles au genre**

Dans la province de Mwaro, une dame prénommée Delphine native de la colline Fota en commune Ndava était mariée sur la colline Rutyazo, commune Kayokwe de la province Mwaro.

Les deux collines, même si elles appartiennent à 2 communes différentes sont proches l'une de l'autre car sur les limites des deux communes. Elles ne sont séparées que par la rivière Kaniga.

Comme cette dame était souvent maltraitée par son mari, elle a fini par quitter sa belle-famille il y a quelques années, et est retournée chez ses parents qui malheureusement ne sont plus. Elle a laissé à son mari un enfant qu'ils avaient eu ensemble. A Fota, Delphine vit dans le même enclos que son frère nommé Mashandari Jules. Aujourd'hui les relations entre cette dame et son frère ne sont pas bonnes, depuis qu'elle a commencé à réclamer une portion sur la propriété familiale laissée par ses parents. Cette dame paysanne a saisi le tribunal de résidence de Ndava à ce sujet, mais elle a perdu le procès. Elle a interjeté appel au Tribunal de Grande Instance de Mwaro. Elle a eu gain de cause et son frère a porté l'affaire à la Cour d'Appel à Bujumbura où l'affaire est encore pendante.

### **I.3. Des spoliations des terres des citoyens**

#### **I.3.1. Une spoliation des terrains de la maison Shalom par le parti CNDD-FDD à Cankuzo**

Depuis 2012, un terrain qui avait été cédé à la Maison Shalom, avec des documents officiels à l'appui pour y ériger des projets d'assistance aux orphelins et des activités de développement vient d'être spolié par l'administration provinciale de Cankuzo en complicité avec l'OBUHA. Ainsi, en mars 2024, l'espace a été morcelé en parcelles par le Gouverneur de province, et chaque cadre du cabinet du Gouverneur a reçu au moins deux parcelles. Silas, le conseiller juridique du Gouverneur a usé de sa position pour faire témoigner un voisin, un certain Venant Kanse, devant cette même administration provinciale pour affirmer que cet espace lui appartenait et non à Maison Shalom. Présentement et sans aucune formalité légale, tous les biens de la Maison Shalom à Cankuzo sont presque saisis. Même une maison qui était louée par la FLM (Fédération Luthérienne Mondiale) a été donnée à la coordination provinciale de la Fonction Publique et sert actuellement de bureaux d'État.

Après 2020, les autorités issues du CNDD-FDD ont commencé à enquêter sur tous les biens appartenant à Margueritte Barankitse, confondue avec l'œuvre qu'elle a fondée, la Maison Shalom. En 2022, certaines maisons de la maison Shalom à Cankuzo ont été saisies, y compris celles qui appartenaient à REMA Kibondo, une association s'occupant des orphelins. Cette situation soulève des questions de gouvernance au Burundi où des décisions unilatérales se prennent pour s'accaparer des biens d'autrui sans aucune formalité.

#### **I.3.2. Une spoliation d'un terrain d'une veuve par les Imbonerakure à Muramvya**

Une veuve de la colline Kabuye, commune Mbuye, province Muramvya est dépourvue de sa propriété depuis 2021. Nzirorera Calinie est une veuve de 49 ans.

Elle vit avec ses 3 enfants sur la colline Kabuye en commune Mbuye. Depuis l'année 2021, elle a été roulée par les responsables des Imbonerakure de cette colline, en lui disant d'intégrer la coopérative Sangwe de cette colline, chose qu'elle a acceptée sans savoir ce qui se cachait derrière. Ces Imbonerakure lui ont ainsi demandé de leur prêter un terrain pour cultiver des pommes de terre de la coopérative dont elle sera elle-même bénéficiaire. A la récolte, elle n'a rien reçu comme dividende. La saison suivante, ils ont planté des patates douces et là non plus elle n'a rien eu.

Quand elle a demandé pourquoi elle ne bénéficie de rien comme dividende provenant de sa propriété foncière, ces Imbonerakure lui ont répondu que le terrain ne lui appartient pas. Depuis

décembre 2023, ils ont commencé à y planter des bananiers. Au mois de mars 2024, la victime, Nzirorera Calinie vient de saisir les autorités administratives pour régler ce conflit. L'affaire est en délibérée mais madame Nzirorera Calinie n'espère pas avoir gain de cause car elle craint l'influence des autorités administratives collinaires de Kabuye qui sont complices dans l'accaparement de son terrain.

## **II. QUID DE LA GOUVERNANCE AU BURUNDI**

### **II.1. ANAGESSA, SOURCE DE MALAISE SOCIAL AU BURUNDI**

L'ANAGESSA, organe de l'Etat est devenu la source d'un malaise social au Burundi. Cet organe conçu pour promouvoir un développement durable au Burundi est maintenant perçu par la population comme un prédateur et un mal institutionnalisé. En effet, l'ANAGESSA a, depuis le 9 février 2024, commencé à collecter la récolte de maïs à travers tout le pays et l'achète à un prix unilatéralement décidé(1700fbu/Kg) et dans certaines provinces, le maïs est acheté à un prix dérisoire.

#### **II.1.1. Achat à crédit du maïs par ANAGESSA en province Cibitoke**

Selon nos sources dans les provinces de Cibitoke, toute la production de maïs dans les 6 communes de la province a déjà été acheminée vers les stocks de l'ANAGESSA. Mais les agriculteurs n'étaient pas encore payés jusqu' au 29 mars 2024, occasionnant un mécontentement au niveau communautaire comme le laisse entendre ces quelques témoignages :

- " *L'attente est longue alors que nous avons beaucoup de charges à assurer comme les soins de santé et payer les frais de scolarité pour les enfants dont certains sont déjà renvoyés de l'école*", explique avec désespoir un agriculteur de Rugombo.
- Un autre de Buganda précise que les longues périodes d'attente d'argent risquent de décourager les agriculteurs qui vont se détourner de la vente de leur maïs à l'ANAGESSA
- Un autre agriculteur de Bukinanyana indique que les procédures d'ANAGESSA comportent plusieurs faiblesses : du fait qu'il n'est pas possible de vendre plus de 500 kilogrammes à la 1<sup>ère</sup> livraison, les risques de pourriture sont élevés.
- Un ingénieur agronome rencontré à Rugombo précise que la pourriture est à craindre pour les grosses quantités de maïs déposées dans les stocks de l'ANAGESSA, souvent conservées dans des conditions inappropriées.

- Un cadre du bureau provincial de l'agriculture l'élevage à Cibitoke contacté à ce propos affirme ne pas comprendre pourquoi l'ANAGESSA achète à crédit le maïs du paysan alors qu'elle a un budget pour ça.

### **II.1.2. Du clientélisme et corruption dans les actions de l'ANAGESSA à Kayogoro**

En commune Kayogoro de la province Makamba, les agriculteurs accusent un Imbonerakure du nom de Ciza Bernard qui demande des pots de vin et use du clientélisme pour être autorisé à vendre leurs productions de Maïs aux agents de l'ANAGESSA. Ciza Bernard, qui fut représentant des Imbonerakure en commune Kayogoro, accompagné d'un certain Rubin, refusent d'autoriser l'achat de leur maïs, arguant que son degré d'humidité est grand. Selon des agriculteurs contactés, seuls ceux qui donnent des pots de vin sont spontanément accueillis alors que les autres peuvent passer une semaine en faisant des va-et-vient sans pouvoir vendre leur production aux commerçants ordinaires.

### **II.1.3. Des mesures à effets pervers d'ANAGESA en province de Muramvya**

A Muramvya, le constat est que la population est de plus en plus désintéressée de la décision du ministère du commerce. Selon le ministère du commerce, " un agriculteur qui voudra vendre une récolte de 500 kg et plus, devra d'abord justifier qu'il s'agit de sa propre récolte en présentant tous les bons d'achat des fertilisants utilisés pour produire pareille quantité. Au cas où l'agriculteur aura utilisé du fumier organique, il devra présenter une attestation de reconnaissance signée par son chef de colline". Cette mesure du Ministère du commerce a beaucoup inquiété les populations qui estiment que cela relève d'une infantilisation de la population. Selon l'agronome communal de Muramvya, seulement 2 tonnes de maïs sont dans les stocks d'ANAGESSA en commune Muramvya, alors que le minimum attendu était de 5 tonnes par semaine. Ainsi, les agriculteurs préfèrent vendre leurs produits clandestinement à des tiers et à des prix inférieurs payés cash, au lieu de s'embarquer dans le processus d'achat du maïs de l'ANAGESSA.



#### **II.1.4. Du trafic d'influence dans les actions d'ANAGESSA á Giharo**

Dans la commune Giharo en province Rutana, le responsable du CNDD-FDD en zone Giharo Alexis Baraguma s'est arrogé le droit d'acheter du maïs comme le ferait ANAGESSA. Même si les agriculteurs devraient vendre leur production à l'ANAGESSA à un prix officiellement annoncé (1700Fbu/kg) et à crédit, Alexis Baraguma l'achète aux agriculteurs à 1000Fbu/kg et les paie cash. Quatre tonnes déjà achetées par ce responsable du CNDD-FDD en zone Giharo avaient été saisies dans son hangar mais lui remises après un laps de temps. Les commerçants des produits vivriers de Giharo se lamentent également du traitement de deux-poids-deux-mesures dans la collecte et achat du maïs.

#### **II.1.5. Autres irrégularités dans la collecte et achat du maïs par ANAGESSA**

D'autres irrégularités de collecte et d'achat du maïs par d'ANAGESSA sont notamment :

- Le paiement de la moitié du montant dû à la 1<sup>ère</sup> livraison : cas de Ngozi, Kirundo et Makamba
- Paiement d'un prix inférieur par rapport au prix officiel : cas de Ngozi ou donne 1200Fbu/Kg

Ces irrégularités sont déjà connues par les hautes sphères du Burundi et cela a fait que la Primature mette en garde ANAGESSA, le 29.03.2024, au cours d'une conférence publique des portes paroles de différents ministères, à Karusi comme quoi « *tout fournisseur du maïs à ANAGESSA doit être payé cash directement et ceux qui les ont vendus à crédit doivent avoir été payé jusqu'au plus tard le 12.04.2024* ». La Primature n'a pas aussi manqué de préciser que « le droit d'acheter le maïs n'est reconnu qu'à l'AGESSA ».

## **II.2. DE LA PENURIE DU CARBURANT ET SES CONSEQUENCES A BUJUMBURA**

Dans la capitale économique Bujumbura, tout comme dans les provinces, le déplacement est devenu un casse-tête pour la population. Les gens font déjà de longues queues à partir de 15h sur les parkings pour trouver comment arriver dans leurs quartiers. La pénurie du carburant, essentiellement intervenue peu de temps après la récente baisse de son cout à la pompe fait que les bus de transport en commun soient difficiles à trouver, surtout aux heures de pointe.

Les habitants de la capitale économique du Burundi affirment qu'on peut facilement passer trois heures d'attente avant de trouver le bus de transport jusque chez soi.

Cette pénurie refait surface au moment où le gouvernement du Burundi vient de créer une nouvelle société de gestion du carburant (SOPEBU) en date du 20 février 2024.

Alors que le ticket de transport à Bujumbura reste toujours inchangé (600 FBu), les conducteurs des taxis voitures spéculent et profitent de cette pénurie pour relayer le travail laissé par les bus. Le prix par personne varie entre 2000 (pour les quartiers proches du centre-ville comme Bwiza et Nyakabiga) et 5000 FBu pour les quartiers éloignés du centre-ville comme Kanyosha et Ruziba. La population demande au gouvernement de régler définitivement la question du carburant au Burundi, question devenue récurrente pour un produit essentiel dans la vie des citoyens et du pays lui-même.

### **II.3. PENURIE DU SUCRE ET UNE DISTRIBUTION INEQUITABLE A RUMONGE**

Depuis que la vente de ce produit ait été confiée à l'administration communale, le manque de transparence dans la distribution du sucre est devenu généralisé. Au cours du mois de mars 2024, il est devenu impossible de trouver du sucre dans les points de vente à Rumonge. Aucun commerçant n'est autorisé à vendre le sucre SOSUMO et les habitants de la ville de Rumonge disent que les distributions du sucre connaissent toujours beaucoup d'irrégularités. La dernière en date, celle du 26 février 2024 a été couverte des irrégularités suivantes :

- Dans les quartiers Birimba, Kanyenkoko et Mugomere, beaucoup de personnes recevaient à peine 1kg au moment où d'autres pouvaient avoir à la fois 4 à 5kg.
- Dans ces quartiers, les quantités servies par quartier ont été revues à la baisse (7sacs) alors que dans le passé, chaque quartier recevait une vingtaine de sacs.
- Les personnes identifiées à l'avance venaient avec leurs enfants ou des membres de leurs familles pour maximiser les chances d'avoir beaucoup de Kilogrammes.
- Nos sources sur place précisent qu'une autre raison est liée aux détournements dudit produit dans les stocks pour servir dans la clandestinité différents utilisateurs de ce produit comme les boulangers
- Seulement 6 grossistes sont autorisés à approvisionner la province de Rumonge en sucre et peuvent le stocker pendant plus de trois semaines avant d'être distribué.

Les habitants de la ville de Rumonge demandent que le commerce du sucre soit libéralisé et retiré des mains des administratifs. Ils les accusent de clientélisme en privilégiant leurs connaissances et ceux de même appartenance politique. Dans diverses réunions organisées par l'administration provinciale, aucune autorité ne veut s'exprimer sur la question de pénurie du sucre à Rumonge.

### **III. INTOLERANCE POLITIQUE**

#### **III.1. De la chasse à l'homme des militants du CNL à Cibitoke**

Dans toute la province de Cibitoke, les membres et sympathisants du CNL sont malmenés depuis le dernier congrès de Ngozi du 10 mars 2014 qui a destitué Agathon Rwasa à la tête de ce parti. Selon diverses sources concordantes à Cibitoke, les membres du CNL sont terrorisés et 4 d'entre eux ont déjà été interpellés par les SNR à Cibitoke dans une période ne dépassant pas un mois. Le dernier à être interpellé, le responsable des jeunes du CNL sur la colline Rukana de la commune Rugombo a été arrêté le mercredi 13 mars 2024 l'accusé de porter un Tee-shirt avec l'effigie de l'Honorable Agathon Rwasa.

En commune Buganda, 2 autres militants du CNL ont été arrêtés par les agents du SNR en complicité avec la police au cours du mois de février 2024. Un autre cas signalé est celui d'un jeune arrêté à Mabayi au courant du mois de février 2024 et un des responsables provinciaux du CNL craint qu'il ne serait plus en vie.

Pour se mettre à l'abri des menaces des Imbonerakure, les jeunes du CNL à Cibitoke nous précisent. Un des responsables provinciaux du CNL à Cibitoke parle de la recrudescence de l'intolérance politique depuis le congrès de Ngozi du 10 mars 2014. Les mêmes témoignages précisent que le parti au pouvoir veut diviser le CNL pour l'empêcher de se présenter aux prochaines élections de 2025.

#### **III.2. Des arrestations en cascade des membres du parti CNL en province Rutana**

Selon certains des leaders du CNL en province Rutana, il s'observe des arrestations en cascade de leurs militants ces derniers jours. Ces militants du CNL arrêtés sont emprisonnés et passent des jours au cachot sans être interrogés. Les exemples les plus éloquents sont ceux des communes Giharo et Rutana:

- En commune Giharo, nous pouvons citer le cas de Cubwa Oscar arrêté le 12 février par Ciza Bosco responsable du CNDD-FDD en zone Giharo, en complicité avec Damas Ntibahezwa chef de cette même zone. Au moment de la rédaction de ce rapport, Oscar n'a pas encore comparu devant l'OPJ. Alors que Oscar a été accusé de la tenue clandestine d'une réunion du CNL, il a été par la suite chargé par le SNR en commune Giharo de détention illégale d'armes.

- En commune Rutana, Nestor Haragakiza, responsable du CNL en commune Rutana a été arrêté par la police le 9 février 2024 sur plainte d'un certain Révérien qui fut secrétaire communal du CNL à Rutana avant de basculer du côté des rivaux de Rwaswa à la tête du CNL.

Dans l'ensemble, la plupart des membres du CNL contactés demandent l'arrêt immédiat de ces actes d'intimidation à leur endroit.

### **III.3. L'UPRONA interdit d'organiser sa réunion publique à Makamba**

- Selon des militants du parti UPRONA en commune Nyanza-Lac, le parti UPRONA a été interdit d'organiser sa réunion publique sur la colline Buheka, zone Kazirabageni le dimanche 10 mars 2024.

Cette réunion a été interdite par le chef de colline Buheka, Célestin Bukuru, arguant que l'administration communale n'était pas informée de la tenue de cette dernière. Motif réfuté par les organes du parti UPRONA tant qu'au niveau communal que provincial, car les lettres informant la tenue de cette réunion avaient été déposées depuis une semaine et ce, du niveau communal jusqu'au niveau collinaire.

- Selon les responsables du même parti en commune Vugizo, le même scénario s'était passé en date du 19 février 2024 où les Imbonerakure ont empêché la tenue de la réunion en détruisant les tentes érigées au chef-lieu de cette commune et arraché les drapeaux de l'UPRONA. Les responsables du parti UPRONA à Makamba accusent les administrateurs communaux de Nyanza-lac et Vugizo d'être hostiles aux activités de l'UPRONA alors que ce n'est pas le cas dans les autres communes de la province Makamba.

## **IV. SECTEUR DE LA SANTE AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTES MANAGERIALES**

### **IV.1. De la recrudescence de l'épidémie de Choléra**

Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA affirme que l'épidémie de *Choléra* est toujours là. Le porte-parole de ce Ministère déplore 9 cas de décès depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, date de la déclaration de cette épidémie au Burundi. Depuis la zone Kinama en mairie de Bujumbura, zone déclarée premier foyer de propagation de l'épidémie, avec la déclaration du 22 mars 2024 par le porte-parole du Ministère de la Santé, Dr Polycarpe Ndayikeza, l'épidémie avait déjà atteint douze districts sanitaires du Burundi. Dans cette déclaration, le Ministère reconnaît avoir enregistré 1476 cas.

Selon le Ministère de la Santé, les zones les plus touchées par cette épidémie sont :

- Les zones de Kamenge, Kinama et Cibitoke en mairie de Bujumbura
- Les districts sanitaires de Kabezi, Isare et Rwibaga dans la province Bujumbura
- Les districts sanitaires de Mpanda dans la province Bubanza et celui de Cibitoke et Mabayi en province Cibitoke
- Les districts sanitaires de Bugarama et Rumonge dans la province de Rumonge

Les principales raisons de cette résurgence de l'épidémie de choléra sont :

- L'insalubrité des eaux utilisées dans les ménages
- Le manque de latrines dans beaucoup de ménages.
- Les pénuries en eau potable
- Recours aux eaux des rivières et du lac Tanganyika.

### **IV.2. Des constructions d'infrastructures sanitaires hors normes**

Les travaux de construction des hôpitaux communaux des communes Muhuta, Bugarama, Burambi et Buyengero ont été clôturés depuis plusieurs mois dans la province Rumonge. Des sources médicales dans cette province disent que ces hôpitaux ont été construits sans suivre les normes sanitaires. Dans toutes les communes de Rumonge, plusieurs centres de santé ont été construits par la population dans le cadre des travaux communautaires et bon nombre d'entre eux ne sont pas fonctionnels.

Les communes ne parviennent pas à les entretenir et encore moins, les équiper. On peut donner les exemples du centre de santé (CDS) de la colline Mwangi de la zone Kizuka et celui de la colline Kibasha en zone Buruhukiro tous de la commune Rumonge.

La population réclame l'ouverture officielle de ces structures sanitaires, mais les responsables sanitaires disent qu'ils ne sont pas équipés.

Depuis le mois de février 2023, le président de la République Evariste Ndayishimiye a annoncé que chaque commune du pays devrait être dotée d'un hôpital communal. Les hôpitaux communaux dans cette province Rumonge n'ont pas été ouverts puisque leurs constructions ne respectent pas les normes sanitaires, en plus du manque de personnel soignant et d'équipements.

## **V. DES INDICES DE SECURITE INQUETANTS**

### **V.1. Interdiction d'accès à certaines zones à Bubanza**

En commune Gihanga, sur les lisières de la réserve naturelle de Rukoko, la vie est rendue impossible par l'administration communale suite aux attaques de Buringa du 25 Février 2024 ayant occasionné des dégâts aussi humains que matériels. Ainsi, depuis cette date, l'accès dans la Rukoko comme stratégie de sécurité est interdit à toute personne sans exception. Les cultivateurs ayant des champs près de cette réserve sont les premiers qui en font les frais.

### **V.2. Des tirs d'armes lourdes à Cibitoke**

Des tirs d'armes lourdes ont été entendus la nuit du 6 mars 2024. Pour y faire face, des colonnes des jeunes du CNDD-FDD ont pris la direction des lieux des tirs sur la colline Cishemere séparant les communes de Buganda et Rugombo de la province de Cibitoke. De fortes détonations d'armes lourdes et légères ont été entendues tout au long de la matinée du 7 mars 2024. Ceci a causé la peur panique au sein des habitants qui n'ont pas normalement vaqué à leurs occupations quotidiennes. Par peur, la plupart des habitants proches du champ de tir de Cishemere se sont réfugiés au chef-lieu de la province Cibitoke.

### **V.3. Cas des formations paramilitaires pour enrôlement aux cotés des FARDC**

Les sources militaires dénoncent que les provinces de Bubanza et Cibitoke sont les plus citées pour héberger des centres de formations paramilitaires des jeunes du CNDD-FDD pour qu'au final ils soient envoyés combattre en RDC. *"Il s'agit des renforts additionnels qui vont renforcer les bataillons burundais déjà en RDC pour combattre le M23 au Nord Kivu, et Red-Tabara dans les hautes montagnes du Sud Kivu en RDC"*.

Abondant dans le même sens, l'un des chefs des Imbonerakure fait savoir que ces jeunes passent des semaines au camp de Mudubugu en province de Bubanza où ils subissaient une intense formation théorique pour mener des actions pratiques et se familiariser avec les armes de différents calibres.

Contracté à ce propos, Jean Baptiste Ahishakiye, le commandant du 112<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie Cibitoke confirme les exercices militaires, mais précise tout de même que les habitants étaient avertis à l'avance de ce travail par une circulaire qui leur interdisait de se rendre dans les environs du champ de tir. Toutefois, cet officier de la FDNB nie tout de même qu'il ne s'agit pas des Imbonerakure, mais plutôt des soldats de l'armée régulière qui clôturaient leur dernière séance de formation militaire.

## **VI. DE LA JUSTICE**

### **VI.1. De la libération d'une bonne partie des prisonniers a Bubanza**

La journée du 21.03.2024 a été une journée d'allégresse pour la population carcérale de Bubanza. Cent cinquante-neuf (159) prisonniers accusés d'infractions mineures ainsi que ceux ayant purgé leurs peines ont été libérés. Cet événement a été rehaussé par la présence du Ministre Domine Banyankimbona, le Président de la Cour Suprême ainsi que le Procureur Général de la République. Dans cette prison ayant une capacité d'accueil de 200 personnes est restée occupée par 454 prisonniers pour ainsi préciser qu'elle hébergeait plus de 600 détenus.

A leurs grande surprise, les défenseurs des droits humains ont constaté avec amertume qu'il y a des prisonniers ayant été acquittés qui n'ont pas été libérés. C'est le cas notamment de Mr DUSHIMAGIZE Dieudonné alias Gangi.

## **VI.2. Le viol, un phénomène aux allures inquiétantes à Cibitoke**

A la veille de la célébration de la journée internationale des droits de la femme, une recrudescence des cas de viol se fait observer en province Cibitoke, d'après diverses sources émanant des défenseurs des droits de l'homme dans cette province. Les cas de viols suivants ont été enregistrés :

- Quatre filles mineures violées au tout début du mois de mars 2024 sur les collines Rusenda, Masango et Butara de la commune de Bukinanyana
- Deux écolières violées sur les collines Kansega et Mwanguzi de la commune de Buganda.
- Deux autres adolescentes des collines Kagazi et Rukana I de la commune Rugombo ont été violées en date du 3 mars 2024 alors qu'elles revenaient des activités champêtres

Les violences faites aux femmes à Cibitoke comme ailleurs connaissent aussi actuellement une allure inquiétante.

La présidente du forum des femmes à Cibitoke corrobore les faits en énumérant des cas d'assassinat des femmes et de viol sur mineurs devenus monnaie courante dans la province. Elle appelle à la solidarité de toutes les femmes et exhorte ces dernières de dénoncer les violences dont elles sont victimes

## **VII. DE LA CONTRE-BANDE FAITE PAR DES HOMMES EN UNIFORME**

Trois policiers en fonction ont été surpris et arrêtés par leurs collègues en possession de marchandises fraudées. Connus pour leurs pratiques de contre-bande, les trois policiers voyageant à bord d'un véhicule Jeep de marque Kia immatriculée E 1832 A ont été appréhendés à la transversale 1 en commune de Gihanga dans la province de Bubanza, le 10 mars 2024. Différentes sources sécuritaires font savoir que ces policiers en possession de plusieurs pagens et des liqueurs en provenance de la RDC ont été arrêtés après plusieurs tirs de la police qui auraient duré une ½ heure. A présent comme le précise un officier de police judiciaire, ces policiers sont sous interrogatoire au commissariat provincial de la police à Cibitoke où ils sont incarcérés.

Les habitants interrogés saluent l'arrestation de ces policiers et demandent qu'ils soient sanctionnés conformément à la loi.

Le commissaire provincial de police à Cibitoke confirme ces informations mais se refuse de tout commentaire en indiquant que ces policiers relèvent du commissariat de Bujumbura et que ces dossiers sont dans la main de la justice.



## VIII. CONCLUSION

Dans ce rapport de FORSC du mois de mars 2024, il est constaté que les choses n'évoluent pas positivement sur le plan de la gouvernance, de la gestion des conflits fonciers, de la socio-économie ou de la sécurité. Aucun indice de changement positif ne se fait voir et les populations craignent un malaise généralisé et des lendemains qui ne chantent pas.

## IX. RECOMMANDATIONS

Pour une gouvernance digne et la consolidation d'un état de droit dans les différents domaines de la vie nationale, les recommandations suivantes sont émises spécifiquement pour permettre un suivi aussi spécifique :

- Au CNDD-FDD et SNR de cesser sans délais la persécution des opposants et laisser les autres partis politiques fonctionner normalement,
- Aux Ministères ayant l'agriculture et le commerce dans leurs attributions de recadrer des actions de l'ANAGESSA
- Aux Ministères ayant le commerce ainsi que l'énergie et des mines dans leurs attributions de trouver des solutions durables à la question de carburant
- Aux responsables administratifs de cesser avec les expropriations foncières abusives
- Au ministère de la santé et lutte contre le SIDA d'éradiquer les maladies endémiques et épidémiques comme le cholera
- Aux partenaires techniques et financiers du Burundi de continuer à appuyer les ministériels sectoriels, chacun dans son domaine d'intervention pour subvenir aux citoyens qui en ont besoin
- Aux organisations de la société civile, de continuer à monitorer la situation des droits humains et mener des actions de plaidoyer pour le faire connaître aux PTF du Burundi pour des appuis plus éclairés.